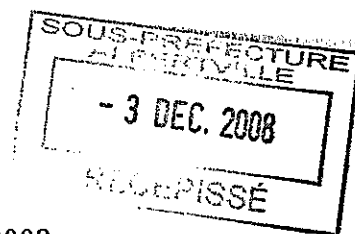


**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 12 Novembre 2008

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS: 17
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS
- AYANT DONNE POUVOIR : 1
- REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : 1

Le Lundi 24 Novembre 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Les Chapelles, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET, Mesdames Dominique HYVERT-PELLEGRIN, Laurence BOCIANOWSKI (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)
Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Monsieur Jean-Louis GRAND (Séez)
Messieurs Raymond BIMET, Jean-Louis OTTOBON, Jean-Louis AUGAGNEUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)
Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, Boris MOUGEL (Tignes)
Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS, Michel BOBBI (Val d'Isère)
Messieurs Marc BAUER et Michel BOBBI (absents lors du vote des délibérations 2008-78 et 2008-79)

ETAIT EXCUSEE : Madame Christiane JAYMOND (pouvoir à Jean-Louis GRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN

**N° 2008-78 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE-TARENTEAISE
ET LA CITE SCOLAIRE SAINT EXUPERY**

Monsieur le Président rappelle que depuis plusieurs années, la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise et la Cité Scolaire Saint-Exupéry ont mis en place un partenariat étroit dans le cadre de la politique jeunesse développée par la Communauté de Communes.

Ainsi, une animatrice de l'espace jeunes intervient au sein même du collège et du lycée.

Les temps d'intervention sont répartis sur le collège de la façon suivante :

Mardi : de 12h15 à 14h00 et de 19h30 à 21h00

Jeudi : de 12h15 à 14h00 et de 19h30 à 21h00

Vendredi : de 12h15 à 14h00

Pour le lycée, deux temps d'intervention seront proposés chaque semaine. Les créneaux seront définis en fonction des besoins des lycéens et des projets menés.

Le projet de convention de partenariat joint en annexe 1 de la note de synthèse détermine les modalités d'intervention de l'équipe de l'espace jeunes.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver cette convention pour l'année scolaire 2008/2009 et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Maison de l'Intercommunalité de Haute-Tarentaise et la Cité Scolaire Saint-Exupéry dans le cadre de la politique jeunesse développée par la Communauté de Communes.
- **AUTORISE** le Président à signer ce document.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

